



La **stratégie** du **SAGE** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Lez



Outil de planification et d'encadrement réglementaire

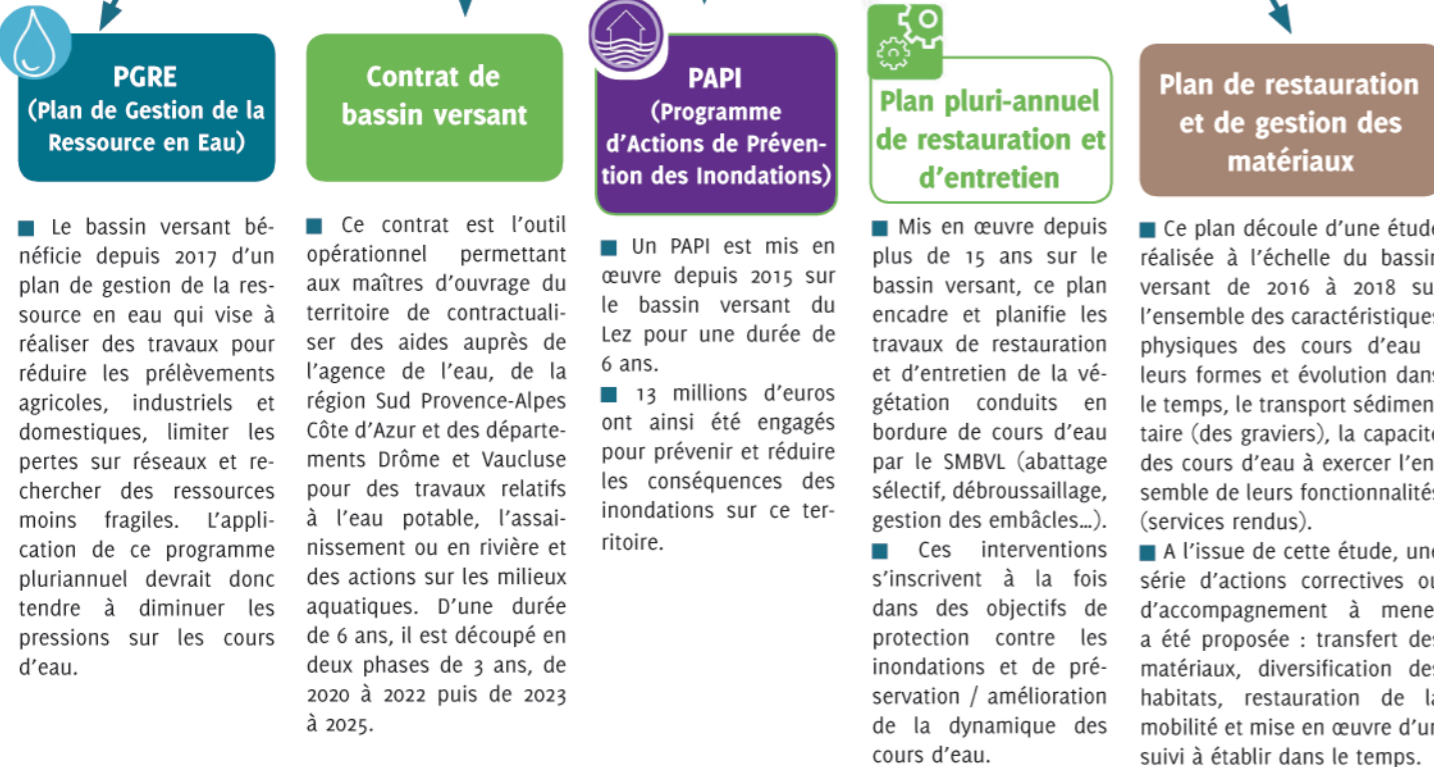
Le SAGE du bassin versant du Lez

Un SAGE, qu'est-ce que c'est ?

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- Un outil de gestion locale pour protéger l'eau et les milieux aquatiques.
- Il planifie des actions, recommande et édicte des règles en matière de préservation/amélioration de la qualité des eaux, de répartition de l'eau entre les différents usages (domestiques, agricoles, industriels, biodiversité...), de préservation des milieux et de protection contre les inondations. Le SAGE a donc une portée réglementaire.
- Il mobilise de nombreux acteurs.
- Il est élaboré et régi par le Commission Locale de l'Eau (CLE - cf page suivante).

Outils opérationnels



- Assure l'animation et la coordination des ces outils
- Est maître d'ouvrage d'une grande partie des actions à l'échelle du bassin versant
- Assure le secrétariat du SAGE
- Suit les études, les marchés et les demandes de subventions

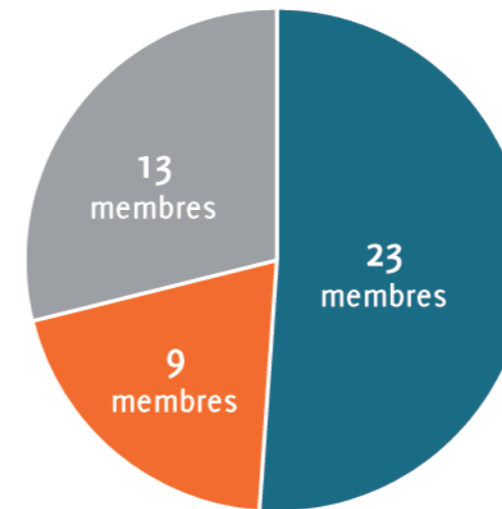
Les étapes du SAGE



La CLE, Commission Locale de l'Eau

Instance de concertation pour élaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi du SAGE. Elle constitue un véritable "parlement local de l'eau".

La CLE est une instance de concertation en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du SAGE. Composée de 45 membres, elle réunit les acteurs du territoire regroupés en 3 collèges. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL) en assure le secrétariat. La CLE n'a pas de personnalité juridique (à la différence du SMBVL ou des autres collectivités locales), elle ne peut donc pas être maître d'ouvrage d'actions du SAGE.



- **Collège des collectivités locales**
Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, Communes, Régions, Départements, syndicats d'eau potable...
- **Collège de l'État**
Agence de l'eau, Direction Départementale des Territoires 26 et 84 (DDT), Agence Régionale de la Santé 26 et 84 (ARS), Direction départementale de la protection des populations (DDPP), Office français de la biodiversité (OFB), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Préfet coordonnateur de bassin...
- **Collège des usagers**
 - Économiques : Chambre d'agriculture 26 et 84, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Compagnie Nationale du Rhône (CNR), Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC), Syndicat de gestion de la ressource en eau dans la Drôme (SYGRED), Comité Départemental du Tourisme.
 - Non économiques : FRAPNA, France Nature Environnement, Fédérations de pêche 26 et 84, association des sinistrés du Lez, association de consommateurs.

La vie socio-économique sur le territoire



Le bassin versant du Lez s'étend sur 455 km². Il concerne 28 communes, 2 départements et 2 régions. Le territoire est très contrasté entre Baronnies et vallée du Rhône, soumis à un climat méditerranéen. La population du territoire est estimée à 52 000 habitants en 2016.



ATOUTS

- Des contextes géomorphologique et climatique très favorables à l'agriculture et au tourisme.
- Une proximité avec des grands axes de communication d'importance nationale et internationale.
- Une agriculture dynamique : beaucoup d'emplois liés à la viticulture, notamment sur la partie médiane du bassin versant et qui pèse très fortement dans l'économie locale.
- Une forte industrie de transformation de produits agricoles locaux de qualité (nombreuses appellations d'origine protégée et à très forte valeur ajoutée, disponibles sur place).
- Un tissu industriel plus diversifié sur Bollène et Valréas.
- Un territoire attractif dont la population continue d'augmenter avec un taux de croissance raisonnable (projection +7% sur 2015 à 2030).
- 2 pôles de services et d'emplois majeurs situés à Bollène et Valréas.
- Des espaces naturels bien préservés, notamment sur l'amont et un patrimoine architectural riche avec des sites touristiques de premier plan.
- Un syndicat de bassin versant bien identifié, auquel toutes les communautés de communes ont transféré la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).



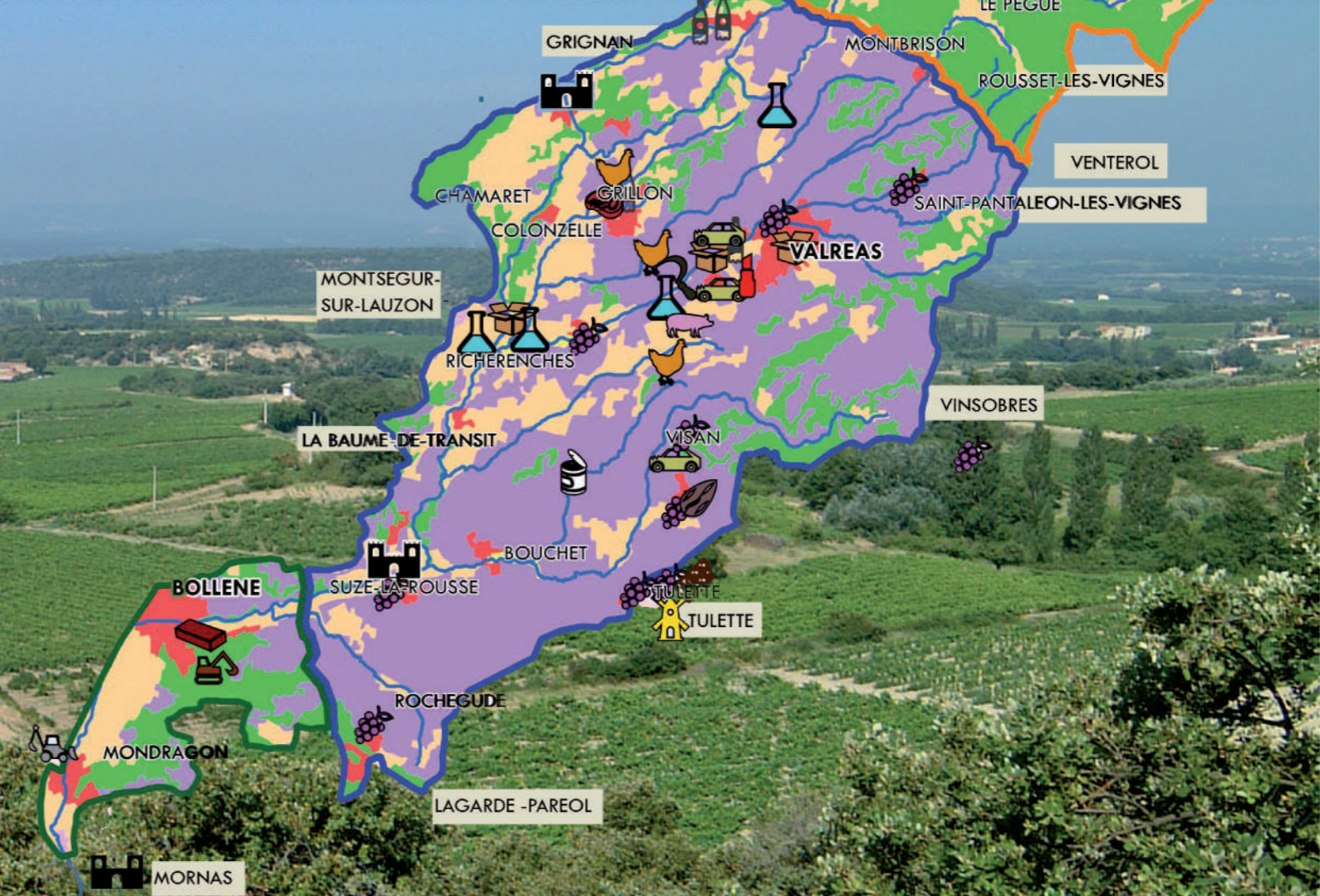
FAIBLESSES

- L'absence de plan d'eau ou cours d'eau au débit estival suffisant limite l'attrait touristique du territoire lié aux activités aquatiques.
- Sur l'amont : un relief très contraignant pour les activités économiques.
- Sur la partie médiane :
 - une très grande spécialisation de l'agriculture dans la viticulture.
 - une industrie traditionnelle spécifique.



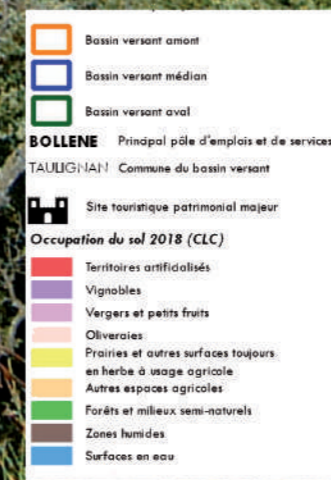
OPPORTUNITÉS

- Une offre touristique qui est en train de se structurer autour des produits du terroir provençal, du riche patrimoine et des loisirs de pleine nature.
- Un SCoT (Schéma de Cohérence territoriale) en cours d'émergence.
- Une couverture presque totale du territoire par des documents d'urbanisme communaux récents.
- Le projet "Haute Provence Rhodaniennne" en cours, qui entend valoriser la ressource en eau du Rhône et de sa nappe alluviale pour l'irrigation.



MENACES

- Une saisonnalité très marquée dans la fréquentation (touristique notamment) du bassin versant.
- Une urbanisation à maîtriser pour préserver la qualité des paysages, notamment sur l'aval.
- Une difficulté à planifier et à structurer des services à l'échelle intercommunale (compétences eau potable et assainissement, urbanisme...).
- Sur l'amont : un vieillissement de la population.
- Sur la partie médiane : effets du changement climatique sur l'agriculture en augmentant notamment sa dépendance à l'irrigation.



La GESTION QUANTITATIVE de la RESSOURCE en eau

ENJEU : le partage de la ressource en eau entre les usages directs et les milieux aquatiques

- Le SAGE se fixe 3 grands objectifs pour répondre à cet enjeu :
- Rechercher la sobriété et limiter les pertes.
 - Diminuer la pression des prélèvements.
 - Préserver la ressource en eau et s'adapter aux effets du changement climatique.

Les MILIEUX naturels et ZONES HUMIDES

ENJEU : la préservation des milieux naturels et cours d'eau, de leurs intérêts fonctionnels et patrimoniaux

- Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des milieux.
- Préserver / restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités.
- Préserver / restaurer les habitats et espèces remarquables.
- Valoriser les milieux aquatiques remarquables et développer les activités de loisirs et de tourisme.

Le RISQUE INONDATION

ENJEU : la gestion du risque inondation en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques

- Renforcer la gestion des inondations à l'échelle du bassin versant en tenant compte du changement climatique.
- Mettre en place une gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire.

La QUALITÉ des EAUX

ENJEU : le maintien d'une qualité des eaux superficielles et souterraines compatible avec les usages et les milieux

- Le SAGE se fixe 3 grands objectifs pour répondre à cet enjeu :
- Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine.
 - Réduire les pressions urbaines et domestiques en tenant compte du changement climatique.
 - Réduire les pressions liées aux produits phytosanitaires en tenant compte du changement climatique.

La GOUVERNANCE / ANIMATION / SENSIBILISATION

ENJEU : une gouvernance et une animation adaptées aux enjeux du bassin versant du Lez

- Assurer une gouvernance et une animation efficaces pour l'atteinte des objectifs du SAGE.
- Impliquer l'ensemble des acteurs dans la démarche.
- Communiquer et sensibiliser.

L'HYDROMORPHOLOGIE (dynamique de la rivière)

ENJEU : la préservation / restauration de la dynamique latérale et du transport solide du Lez et de ses affluents pour le bon fonctionnement des milieux et la protection contre les inondations

- Concilier les usages (agricoles, récréatifs...) avec les dynamiques de la rivière et de la vie qu'elle abrite.
- Gérer les crues tout en préservant la capacité d'ajustement du lit de la rivière et la qualité paysagère et écologique des milieux.
- Améliorer la qualité écologique des milieux en restaurant les écoulements et les formes du lit.



La GESTION QUANTITATIVE de la RESSOURCE en eau



Ce que l'on constate aujourd'hui



- Des imports d'eau conséquents en provenance du Rhône.
- Des cultures adaptées aux conditions climatiques et hydrologiques (seulement 8% des surfaces agricoles irriguées).



- Un climat méditerranéen marqué par des étages naturels sévères entre juillet et septembre.
- Des prélèvements qui accentuent les conditions naturelles difficiles notamment à l'étiage.
- La suppression progressive des apports depuis l'Eygues (fortement déficitaire).

Les évolutions futures de la ressource en eau

- Les besoins en eau vont s'accroître en lien avec l'augmentation de la population et la hausse des besoins des plantes cultivées.
- Les ressources en eau naturelle devraient diminuer sous l'effet du changement climatique. L'état quantitatif de la nappe d'accompagnement du Lez devrait s'améliorer ainsi que les débits de certains cours d'eau avec la mise en œuvre des actions du PGRI (cf page 2) : transfert de prélèvements pour l'eau potable vers d'autres ressources notamment.
- Les approvisionnements en eau pour l'irrigation devraient diminuer du fait de la suppression prochaine des apports depuis le bassin versant de l'Eygues.
- Le territoire pourrait connaître une augmentation de la sévérité des étages.

Les orientations stratégiques du SAGE sur la gestion quantitative de la ressource en eau

■ Pour RECHERCHER LA SOBRIÉTÉ ET LIMITER LES PERTES, le SAGE prévoit :

- 1/ D'améliorer les connaissances sur les prélèvements des industries et caves vinicoles (petites unités), ceux associés aux petits canaux et sur les autres prélèvements à usage domestique (forage individuel) ;
- 2/ D'accompagner techniquement les irrigants (conseils, publication d'un « bulletin d'irrigation » hebdomadaire, installation d'un réseau de sondes, mise à disposition des résultats des recherches agronomiques...) ;
- 3/ De sensibiliser les usagers y compris les hébergeurs touristiques aux économies d'eau ;
- 4/ De développer les équipements en dispositifs d'économies d'eau (agriculture, bâtiments publics et espaces verts, hébergements touristiques...).

■ Pour DIMINUER LA PRESSION DES PRÉLÈVEMENTS, le SAGE prévoit notamment :

- 1/ D'organiser la gestion quantitative à travers la mise en œuvre du PGRI, l'animation de la commission « gestion quantitative de la ressource en eau » de la CLE, la centralisation et la valorisation des données sur les prélèvements...
- 2/ D'encadrer les prélèvements à travers la définition de volumes maximums prélevables par catégories d'usagers, les débits d'objectif d'étiage et débits de crise, la définition de règles ciblant les prélèvements en eaux souterraines et plus spécifiquement dans la zone de protection renforcée du miocène (nouveaux captages, renouvellement d'autorisation) notamment des prescriptions sur les conditions de prélèvements ;
- 3/ De rechercher et mobiliser des ressources de substitution dès lors que tous les efforts d'économies d'eau auront été engagés.

■ Pour PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, le SAGE prévoit :

- 1/ D'identifier les ressources stratégiques et les zones de sauvegarde et d'en définir les modalités de gestion ;
- 2/ De renforcer les interconnexions pour prévoir l'approvisionnement en eau potable sur le long terme, là encore dès lors que tous les efforts d'économie d'eau auront été recherchés ;
- 3/ D'intégrer systématiquement la ressource en eau dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), les Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux (PLUI), les cartes communales... ;
- 4/ D'accompagner les porteurs de projets dans l'analyse de la compatibilité entre l'aménagement envisagé, la ressource en eau disponible et l'évolution pressentie de la population ;
- 5/ De favoriser la réutilisation des eaux usées (ex : arrosages par les collectivités) ;
- 6/ De favoriser la recharge des nappes en limitant l'imperméabilisation dans les nouveaux projets et en incitant aux travaux de désimperméabilisation dans le cadre de projets de réhabilitation ;
- 7/ De poursuivre et valoriser le suivi des débits et de la thermie des eaux superficielles et le suivi quantitatif des eaux souterraines ;
- 8/ De définir une stratégie de sensibilisation.

La QUALITÉ des EAUX



Ce que l'on constate aujourd'hui



- Des ressources en eau potable majoritairement préservées.
- Un parc de stations d'épuration rajeuni.



- Des rejets vinicoles et domestiques vers des milieux récepteurs sensibles.
- Une problématique pesticides notamment sur un captage d'eau potable.
- Des systèmes d'assainissement défaillants par temps de pluie.

Les évolutions futures de la qualité de l'eau

- La qualité des eaux superficielles devrait rester globalement moyenne mais pourrait s'améliorer ponctuellement (diminution de la pression phytosanitaire, amélioration de l'assainissement).
- La qualité de l'eau de certains cours d'eau est susceptible de se dégrader en cas de diminution des débits.
- La Coronne et l'Hérein resteront particulièrement sensibles aux pollutions (effluents domestiques, pesticides, rejets vinicoles notamment).
- Les eaux souterraines seront sans doute longtemps altérées par les pesticides.

Les orientations stratégiques du SAGE sur la qualité des eaux

■ Pour PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU SUPERFICIELLE ET SOUTERRAINE, le SAGE Lez prévoit :

- 1/ D'identifier les zones de sauvegarde au sein de la nappe du miocène du Comtat (bassin de Valréas) et de décliner un programme d'actions et une prise en compte dans les documents d'urbanisme pour pouvoir les préserver ;
- 2/ D'encadrer les activités agricoles dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable ;
- 3/ D'encadrer la création et la gestion des ouvrages / forages qui peuvent aggraver la vulnérabilité des ressources en eau souterraine.

■ Pour RÉDUIRE LES PRESSIONS URBAINES ET DOMESTIQUES EN TENANT COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, la stratégie du SAGE Lez vise à :

- 1/ Améliorer les connaissances sur les pollutions ;
- 2/ Réduire les pollutions domestiques en proposant un accompagnement technique des usagers et des collectivités sur les obligations réglementaires, en améliorant le fonctionnement des réseaux d'assainissement collectif, notamment par temps de pluie, en fixant des objectifs en matière de suivis des rejets de déversoirs d'orages (ouvrages permettant un déversement au milieu avant station d'épuration lors des pluies), de rejets des stations d'épuration... et de suivis du milieu récepteur, en définissant des zones à enjeux sanitaires et environnementaux du SAGE pour prioriser les travaux sur les assainissements non collectifs, de favoriser la réutilisation des eaux usées (exemple : arrosages par les collectivités),...
- 3/ Réduire les pollutions industrielles grâce à la mise en oeuvre des travaux destinés à l'amélioration des traitements des rejets de la part des industriels ;
- 4/ Améliorer la gestion des eaux pluviales en définissant des objectifs en matière d'évitement / réduction / compensation de l'imperméabilisation, en accompagnant les collectivités et porteurs de projets pour la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme et les projets.

■ Pour RÉDUIRE LES POLLUTIONS LIÉES AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES, le SAGE prévoit de :

- 1/ Poursuivre / renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des collectivités et des particuliers avec des animations sur les techniques alternatives, un accompagnement technique vers des démarches zéro phyto, l'incitation des particuliers à déposer leurs anciens produits dans des déchèrges adaptées ;
- 2/ Renforcer l'animation à destination des agriculteurs pour améliorer / réduire leur usage des produits phytosanitaires, promouvoir des techniques alternatives ;
- 3/ Proposer un appui technique à la conversion à l'agriculture biologique, notamment dans les zones de sauvegarde et au droit des périmètres de protection de captages.

■ Et de façon transversale pour cet enjeu, le SAGE envisage de poursuivre le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines à l'identique, la centralisation des données par la cellule d'animation du SAGE et leur valorisation à travers les outils existants (lettre d'information, site Internet...).



Les MILIEUX naturels et ZONES HUMIDES



Ce que l'on constate aujourd'hui



- Des espèces floristiques et faunistiques remarquables.
- Le Vieux Lez : véritable corridor depuis le Rhône concentrant une majorité d'espèces remarquables.
- Le retour récent de la Loutre.
- Une ripisylve du Lez intéressante sur certains secteurs (ZNIEFF - Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).
- Des habitats remarquables (zones humides, habitats d'intérêt communautaire, Natura 2000, réservoirs biologiques).
- Des lieux propices aux activités de loisirs : pêche, randonnée, baignade.



- Peu de zones humides hors cours d'eau (disparition des zones humides comprises dans les vastes dépressions agricoles : « les paluds »).
- Des conditions naturelles contraignantes sur les débits et la température de l'eau.
- Des ouvrages limitant la circulation des espèces piscicoles.
- Peu de ripisylve sur les affluents.
- Des coupes franches récentes sur la ripisylve du Lez.

Les évolutions futures des milieux et zones humides

- L'état des boisements rivulaires devrait rester satisfaisant grâce au plan de restauration et d'entretien de la ripisylve mais existence de coupes à blanc (10 km de ripisylve rasés en 2 ans) à fort impact.
- La continuité piscicole (circulation des poissons sans obstacles infranchissables) devrait progressivement s'améliorer.
- L'emprise et l'état des zones humides (peu présentes sur le bassin versant et principalement composées des bords de cours d'eau) devraient se stabiliser mais resteront soumises à de fortes menaces.
- Le changement climatique est susceptible d'accroître les facteurs limitants pour certaines espèces, dont plusieurs remarquables.
- Les menaces sont réelles et fortes.

Les orientations stratégiques du SAGE sur les milieux naturels et les zones humides

■ Pour ANTICIPER L'ÉVOLUTION LIÉE Au CHANGEMENT CLIMATIQUE EN RENDANT LES MILIEUX RÉSI-LIENTS ET PRÉSERVER/ RESTAURER LE BON FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU, la stratégie du SAGE Lez prévoit :

- 1/ De définir une stratégie de rétablissement de la continuité écologique (circulation des poissons et des graviers) sur l'ensemble des ouvrages du bassin versant ;
- 2/ De définir les débits réservés au droit des ouvrages situés sur des tronçons à forts enjeux écologiques ;
- 3/ De mettre en oeuvre le programme de restauration physique des cours d'eau et le plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve et de lutte contre les espèces envahissantes ;
- 4/ De préserver l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et les ripisylves en édictant notamment des règles adaptées dans les documents d'urbanisme et des règles encadrant les travaux et ouvrages...
- 6/ D'engager un programme de maîtrise foncière sur les sites à enjeux (ripisylve à préserver) ;
- 7/ De poursuivre et valoriser les suivis des cours d'eau.

■ Pour PRÉSERVER/ RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET LEURS FONCTIONNALITÉS, le SAGE prévoit :

- 1/ De poursuivre la centralisation des données (site internet de la structure porteuse) ;
- 2/ De définir une stratégie de gestion des zones humides à l'échelle du bassin versant du Lez ;
- 3/ De mobiliser des moyens pour engager des travaux de restauration sur les zones humides les plus dégradées voire disparues (Paluds) et présentant de forts enjeux potentiels, mais aussi plus ordinaires (valeur pédagogique) ;
- 4/ D'améliorer la prise en compte des zones humides via de l'information adaptée sur les intérêts et fonctions des zones humides, des recommandations concernant l'intégration des zones humides dans les projets, les programmes (aménagement foncier) et les documents d'urbanisme et concernant les pratiques de gestion adaptées (agricoles et forestières) ;
- 5/ De renforcer le cadre réglementaire pour protéger ces milieux : mise en compatibilité et/ou règles en définissant des modalités de compensation des projets en cas d'impact avéré sur une zone humide.

■ Pour PRÉSERVER/ RESTAURER LES HABITATS ET ESPÈCES REMARQUABLES, le SAGE entend fixer des objectifs de préservation des habitats naturels et espèces remarquables et inciter à la mobilisation des outils de gestion adaptés (ex : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope...).

■ Afin de VALORISER LES MILIEUX AQUATIQUES ET REMARQUABLES ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET DE TOURISME LIÉES A L'EAU TOUT EN RESPECTANT LES MILIEUX AQUATIQUES, la stratégie du SAGE Lez envisage :

- 1/ D'inciter les riverains à se réapproprier la rivière (animations, sentiers de découverte...);
- 2/ De développer des actions de sensibilisation et de communication auprès des riverains, du grand public et des scolaires (guide des bonnes pratiques, panneaux d'information, animation pour la mise en valeur du patrimoine naturel, animations et sorties pédagogiques...).



Le RISQUE INONDATION



Ce que l'on constate aujourd'hui



De nombreux outils pour prévenir les inondations, protéger les enjeux, diminuer la vulnérabilité et gérer les crises :

- Un système complet et opérationnel de prévention et d'alerte de crue.
- Un plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation.
- Un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) complet sur le bassin versant depuis 2015.
- Le projet de protection de Suze-Bollène défini et partagé.
- Un PPRi (Plan de Prévention des Risques Inondation) approuvé à l'échelle du bassin versant.
- Des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) opérationnels dans toutes les communes.



- Un territoire soumis à des épisodes méditerranéens et sensible au risque inondation.
- Peu de DICRIM (Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs).
- Un manque de sensibilisation au risque.
- Un manque de connaissance des phénomènes de ruissellement pluvial.

Les évolutions futures du risque inondation

- Protection du risque jusqu'à la crue de retour 90 ans à Bollène.
- Le risque inondation devrait rester identique au droit des autres communes.
- Les enjeux (personnes et biens) exposés en zone inondable ne devraient guère augmenter (PPRi, PAPI).
- Les phénomènes exceptionnels risquent d'augmenter (en intensité et en fréquence) du fait du changement climatique.

Les orientations stratégiques du SAGE sur le risque inondation

La gestion du risque inondation est largement traitée dans un outil spécifique dit « Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation » (SLGRI), qui intègre notamment toutes les mesures liées à la prévision, la gestion de crise, les travaux de protection contre les crues, la gouvernance... En complément, le SAGE identifie 2 objectifs.

■ Pour **RENFORCER LA GESTION DES INONDATIONS A L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT EN TENANT COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**, le SAGE prévoit :

- 1/ D'identifier les zones à enjeux (zones inondables, zones d'expansion des crues et zones sensibles aux ruissellements) ;
- 2/ De définir des règles permettant d'encadrer les projets susceptibles d'affecter et de remettre en cause la fonctionnalité des zones favorables à la régulation des débits citées au point précédent ;
- 3/ De préserver l'Espace de Bon Fonctionnement en lui attribuant un zonage adapté dans les documents d'urbanisme et en respectant les pratiques admises ;
- 4/ D'identifier les zones de ruissellement à l'échelle de chaque commune (et pas seulement à Bollène ou Valréas) et de porter à connaissance ces données.

■ Pour **METTRE EN PLACE UNE GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**, la stratégie du SAGE Lez envisage :

- 1/ De réaliser / actualiser les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales pour l'ensemble des communes du territoire ;
- 2/ De renforcer l'animation et la sensibilisation sur les bonnes pratiques permettant de limiter les ruissellements en zone agricole ;
- 3/ De définir des objectifs et règles en matière de gestion des eaux pluviales et de ruissellements dans les documents d'urbanisme et les projets.



L'HYDROMORPHOLOGIE (dynamique de la rivière)



Ce que l'on constate aujourd'hui



- Une morphologie relativement préservée (peu de digues ou de blocs) pour le Lez amont et médian.
- Des matériaux et graviers qui transitent correctement d'amont en aval (certains obstacles les ralentissent mais ne les bloquent pas).
- Des extractions de matériaux relativement limitées par le passé.



- Une morphologie dégradée sur l'aval du Lez et sur les affluents.

Les évolutions futures des milieux et zones humides

- La dynamique latérale des cours d'eau (capacité à divaguer) devrait rester assez semblable à celle d'aujourd'hui.
- Le tarissement sédimentaire devrait se poursuivre au fil du temps.
- Les berges des cours d'eau devraient rester assez faiblement artificialisées.
- L'évolution de la morphologie des cours d'eau sera aussi dépendante des actions mises en œuvre dans le cadre du plan de restauration physique et du plan de gestion des matériaux.

A savoir sur le tarissement sédimentaire : le boisement des versants de l'amont du bassin versant entraîne une "fixation" des matériaux (fragments de roche, de cailloux) qui n'alimente plus les ravins, les ruisseaux ni les cours d'eau. Ce phénomène ne s'observe qu'à une échelle de temps longs (centaines d'années).

Les orientations stratégiques du SAGE sur l'hydromorphologie

■ Pour **CONCILIER LES USAGES AVEC LES DYNAMIQUES HYDROMORPHOLOGIQUES ET ÉCOLOGIQUES**, la stratégie du SAGE Lez prévoit :

- 1/ De communiquer largement sur le fonctionnement des cours d'eau ;
- 2/ De définir une stratégie foncière pour les secteurs visés par des actions de restauration morphologique et d'analyser le déplacement des usages existants contraignant l'EBF ;
- 3/ De favoriser les pratiques agricoles résilientes pour réduire la vulnérabilité aux inondations et à l'érosion ;
- 4/ De fixer des règles et des objectifs de préservation encadrant :
 - les travaux et ouvrages latéraux au sein de l'espace de bon fonctionnement (EBF) ;
 - l'implantation de nouveaux enjeux et usages au sein de l'enveloppe morphologique nécessaire ;
 - les aménagements susceptibles de faire obstacle à la continuité écologique (libre circulation des poissons et des graviers).
- 5/ D'adopter une gestion raisonnée du stock sédimentaire (ensemble des matériaux mobilisables dans le lit des cours d'eau) à travers la mise en œuvre du plan de gestion des matériaux ;
- 6/ De restaurer la continuité sédimentaire (circulation des graviers) sur le seul ouvrage jugé problématique à ce jour ;
- 7/ De mettre en œuvre un suivi des dynamiques verticales et latérales au droit des secteurs à enjeux et de suivre les évolutions du lit : incision ou rehausse du lit et déplacements en rive gauche/ rive droite.

■ Pour **GÉRER LES CRUES TOUT EN PRÉSERVANT LA CAPACITÉ D'AJUSTEMENT DU LIT ET LA QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX**, le SAGE envisage de mettre en œuvre le plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve et le plan de gestion des matériaux.

■ Pour **AMÉLIORER LA QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX EN RESTAURANT LES FONCTIONNEMENTS HYDRAULIQUE ET MORPHOLOGIQUE**, le SAGE prévoit de supprimer des contraintes latérales (protections de berges, remblais...) et de restaurer la trame verte (plantation de ripisylve) et la trame bleue (diversification des habitats, récréation d'annexes...).



GOVERNANCE / ANIMATION / SENSIBILISATION



Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez anime le SAGE de manière concertée avec l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau et tous les acteurs intéressés par le sujet de l'eau. Des temps d'échanges réguliers sont organisés sous forme d'ateliers participatifs pour que chacun puisse donner son avis et élaborer ensemble le SAGE.

Cette concertation / communication mérite d'être poursuivie pour permettre aux initiés mais également à la population de mieux comprendre l'importance de la gestion de l'eau sur le territoire ; une sensibilisation à développer et à ancrer durablement pour que chacun puisse agir à son échelle afin de préserver cette ressource et ces milieux écologiques qui font la richesse du territoire !

Les orientations stratégiques du SAGE sur la gouvernance / animation / sensibilisation

■ Pour ASSURER UNE GOUVERNANCE ET UNE ANIMATION EFFICACES pour l'atteinte des objectifs du SAGE, la stratégie prévoit :

- 1/ De **porter largement à connaissance le SAGE** à travers la diffusion des documents, l'organisation de réunions, etc. ;
- 2/ **D'animer le SAGE et l'ensemble de ses outils opérationnels** (contrat de bassin versant, Plan-pluri-annuel de restauration et d'entretien, PAPI, PGRE...);
- 3/ **D'associer la CLE (Commission Locale de l'Eau) en amont des plans, programmes et projets**, au-delà du cadre réglementaire (réunions, consultation pour avis...);
- 4/ De **pérenniser une gestion concertée des cours d'eau et de la ressource en eau par une structure compétente à l'échelle de l'ensemble du bassin versant** et de préciser sur certains points l'organisation de la GEMAPI (*G*Estion des *M*ilieux *A*quatiques et *P*révention des *I*nondations) sur le territoire ;
- 5/ De renforcer **l'animation agro-environnementale** sur l'ensemble du périmètre du SAGE autour de thématiques telles que l'amélioration des pratiques, les économies d'eau, l'utilisation des produits phytosanitaires, l'agriculture biologique, les pratiques résilientes pour réduire la vulnérabilité aux inondations et à l'érosion...

■ Pour IMPLIQUER L'ENSEMBLE DES ACTEURS A LA DÉMARCHE, le SAGE envisage :

- 1/ De mettre en place les **dispositifs et outils permettant le suivi de la mise en œuvre du SAGE** et ses effets ;
- 2/ **De communiquer largement et régulièrement sur le SAGE** et sur sa mise en œuvre au travers de divers outils (page Internet, lettre d'information...);
- 3/ De poursuivre **l'association des acteurs via des commissions thématiques de la CLE**.

■ Pour COMMUNIQUER ET SENSIBILISER, le SAGE prévoit notamment :

- 1/ De définir une **stratégie de communication**, notamment sur des thématiques prioritaires ;
- 2/ De **faciliter l'accès à l'information** via le site internet dédié au SAGE ou l'observatoire de l'eau ;
- 3/ De mettre en place une **charte environnementale de valorisation du terroir et du SAGE** (ex : apposition d'un label aux actions réalisées dans le cadre du SAGE).

GLOSSAIRE :

PAPI : Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

PGRE : Plan de Gestion de la Ressource en Eau

EBF : Espace de Bon Fonctionnement

CLE : Commission Locale de l'Eau

Bassin versant : espace drainé par un cours d'eau et ses affluents sur un ensemble de versants. Toutes les eaux dans cet espace s'écoulent et convergent vers un même point de sortie appelé exutoire : cours d'eau, lac, mer, océan...

Ripisylve : la végétation bordant les milieux aquatiques. Elle peut former un liseré étroit ou un corridor très large. La ripisylve est indispensable au bon fonctionnement de la rivière.

Produits phytosanitaires : produits chimiques utilisés pour soigner ou prévenir les maladies des organismes végétaux. Avec les biocides, ils font partie de la famille des pesticides.

Hydromorphologie : est l'étude de la morphologie des cours d'eau et notamment l'évolution de leurs profils et tracé. Cette science s'intéresse aux caractéristiques physiques naturelles des rivières et de leurs annexes hydrauliques (les variations de profondeur, de courant, la structure...).

Zones humides : Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1 du code de l'environnement).



Avec le concours de :



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

